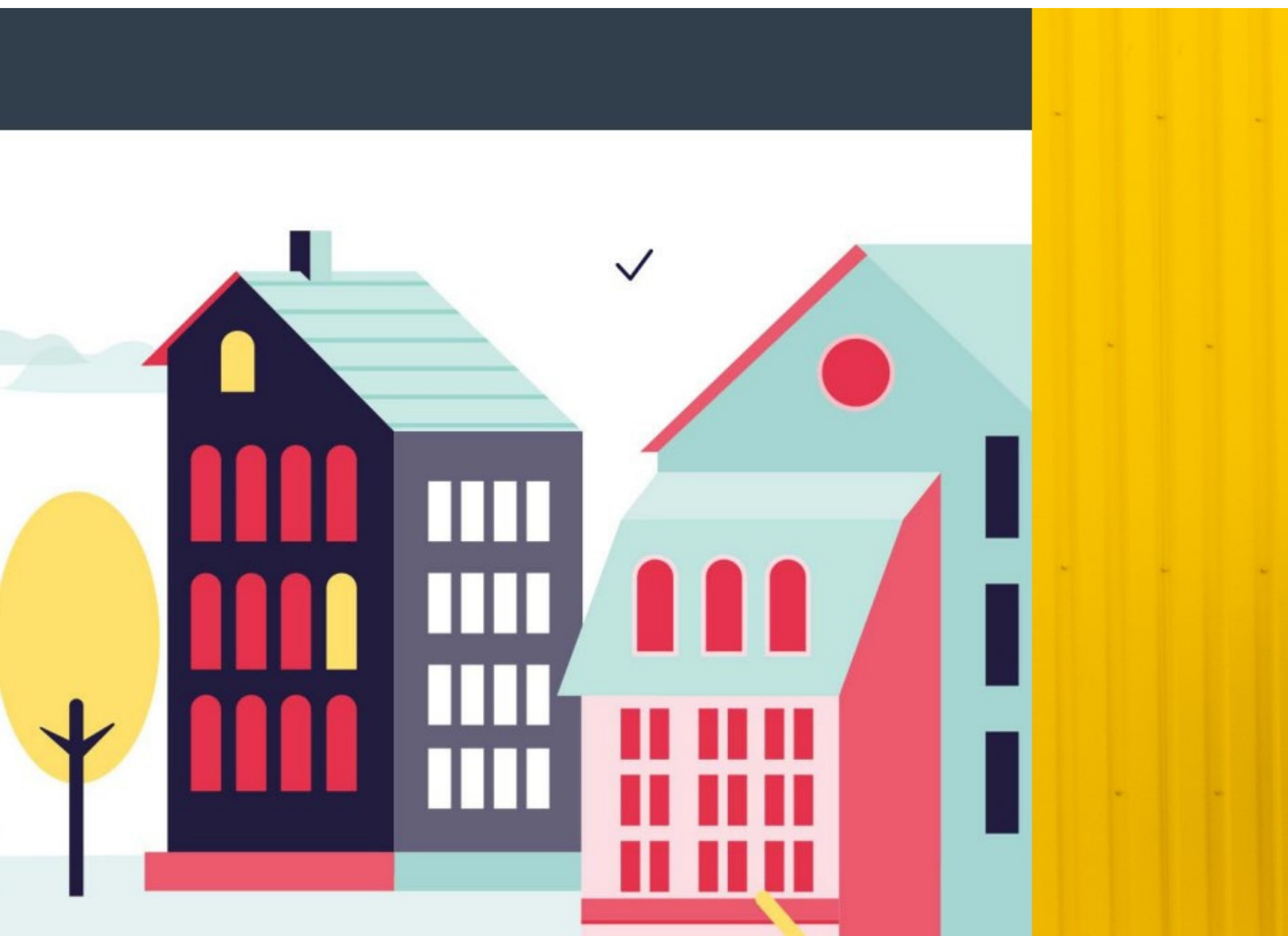


Bilan intermédiaire

Déploiement de la charte de coopération inter-associative

Décembre 2022



Le tissu associatif joue un rôle essentiel sur les territoires. Par son ancrage, son caractère démocratique et collectif, l'association permet aux habitant.e.s de développer leur pouvoir d'agir au travers de projets vecteurs de lien social et de vivre ensemble. Néanmoins, malgré leur contribution sociétale reconnue, les associations sont confrontées à une baisse constante des aides publiques et à une marchandisation croissante de leurs actions, alimentant le clientélisme, les situations de concurrence entre elles, et avec le secteur lucratif. Cela entraîne des impacts sociaux importants, notamment pour les habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui cumulent difficultés économiques et sociales.

Conscient de ces enjeux, un collectif d'acteurs associatifs, porté par Le Mouvement associatif et animé par la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF), a développé une charte de coopération inter-associative dans les QPV.

Cette charte offre la possibilité aux associations de s'accorder sur les valeurs et les principes qui doivent guider les coopérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le document insiste notamment sur 3 points : sur l'importance d'un partenariat qui soit volontaire, autrement dit à l'initiative des acteurs, sur la nécessité de « faire avec » les habitants et sur la mise en place d'engagements propres à assurer des projets partagés pour le territoire.

A ce titre, cette charte est proposée à la signature de l'ensemble des associations œuvrant dans ces quartiers. Les acteurs peuvent également la décliner territorialement afin de renforcer le dialogue et la confiance entre associations afin d'assurer un projet partagé pour le territoire.

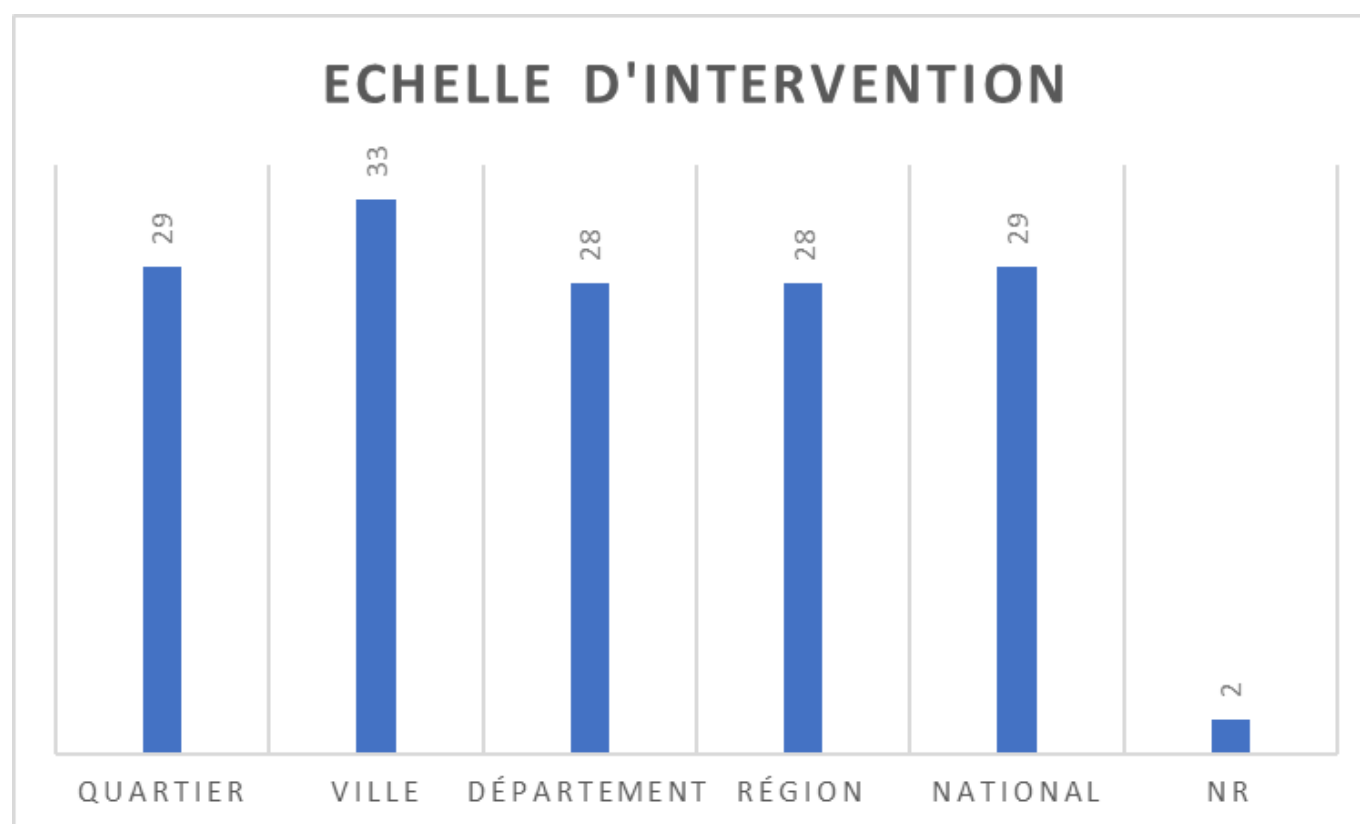
Après plus de deux ans et demi de déploiement, la charte compte désormais plus de 150 signataires avec près d'un tiers des acteurs souhaitant la décliner sur leur territoire. Ce bilan intermédiaire a pour objectif de fournir des premiers enseignements concernant la typologie des signataires, l'analyse des déclinaisons territoriales et d'illustrer par une pratique existante la manière dont celle-ci est appropriée par les acteurs locaux pour faire vivre et structurer des espaces d'échanges inter-associatif.

Analyse du déploiement de la charte de coopération inter-associative

En septembre 2022, le collectif d'acteurs à l'origine de la rédaction de la charte de coopération inter-associative a réalisé une analyse des signataires et lancé une enquête auprès des signataires ayant notifié leur intention de décliner la charte. Ce court questionnaire avait pour objectif de recueillir des premiers éléments d'analyse concernant le déploiement de la charte sur les territoires.

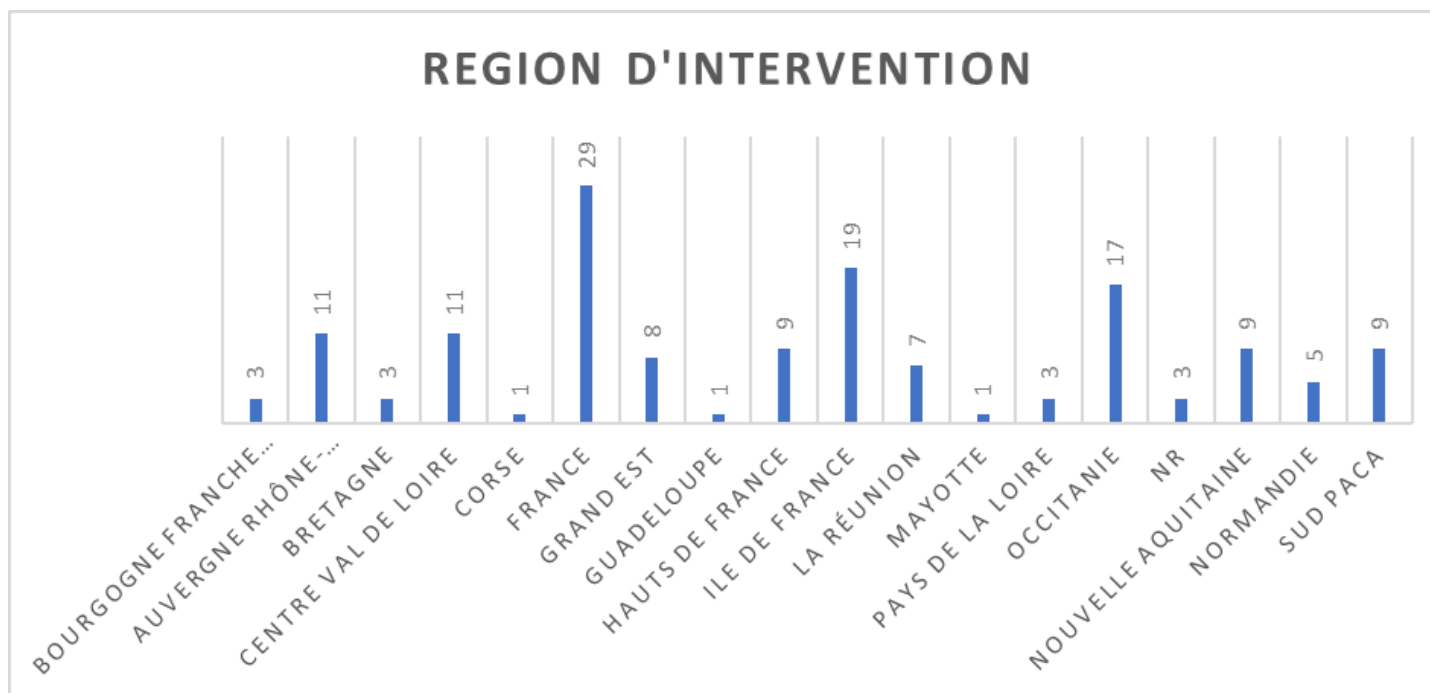
1- Analyse des signataires

- Nombre de signataires : 149 organisations associatives œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Nombre de structures souhaitant la décliner sur leur territoire : 58 organisations associatives œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Echelle d'intervention des organisations signataires



Ce graphique illustre l'échelle d'intervention territoriale des organisations signataires. On peut observer que la répartition est assez équilibrée entre les différents niveaux avec une légère prédominance pour l'échelle de la ville suivi à égalité entre l'échelle du quartier et du national.

- **Région d'intervention**

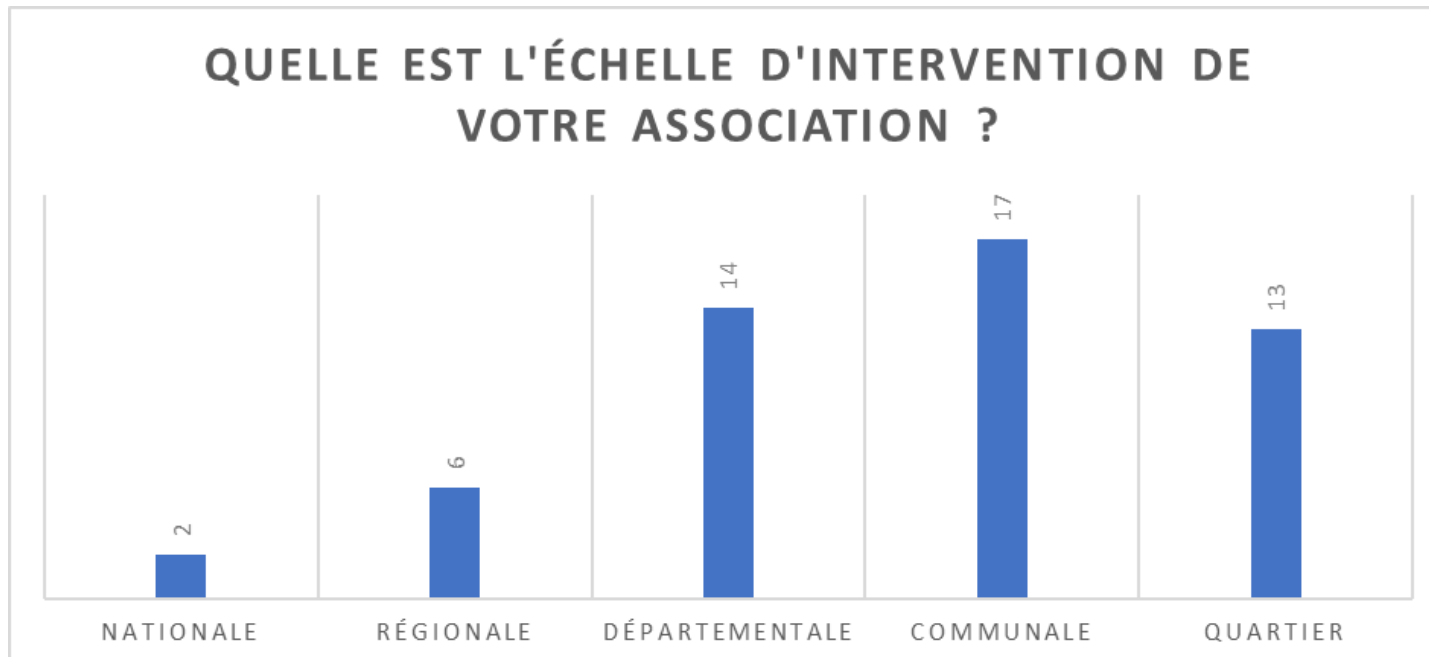


On remarque que l'ensemble des régions métropolitaines et des départements d'outre-mer sont couverts. En lien avec le graphique précédent, on remarque un nombre important de structures qui couvrent l'ensemble des territoires (29 signataires qui interviennent à l'échelle nationale). Ce sont généralement des têtes de réseaux associatives nationales signataires de la charte.

Au niveau des régions, on retrouve en haut du classement l'île de France, suivi de la région Occitanie et plus loin à égalité, la région Auvergne Rhône Alpes et Centre Val de Loire. Parmi les territoires avec le moins de signataires, on retrouve les Dom-Tom (Mayotte, Guadeloupe) et la Corse.

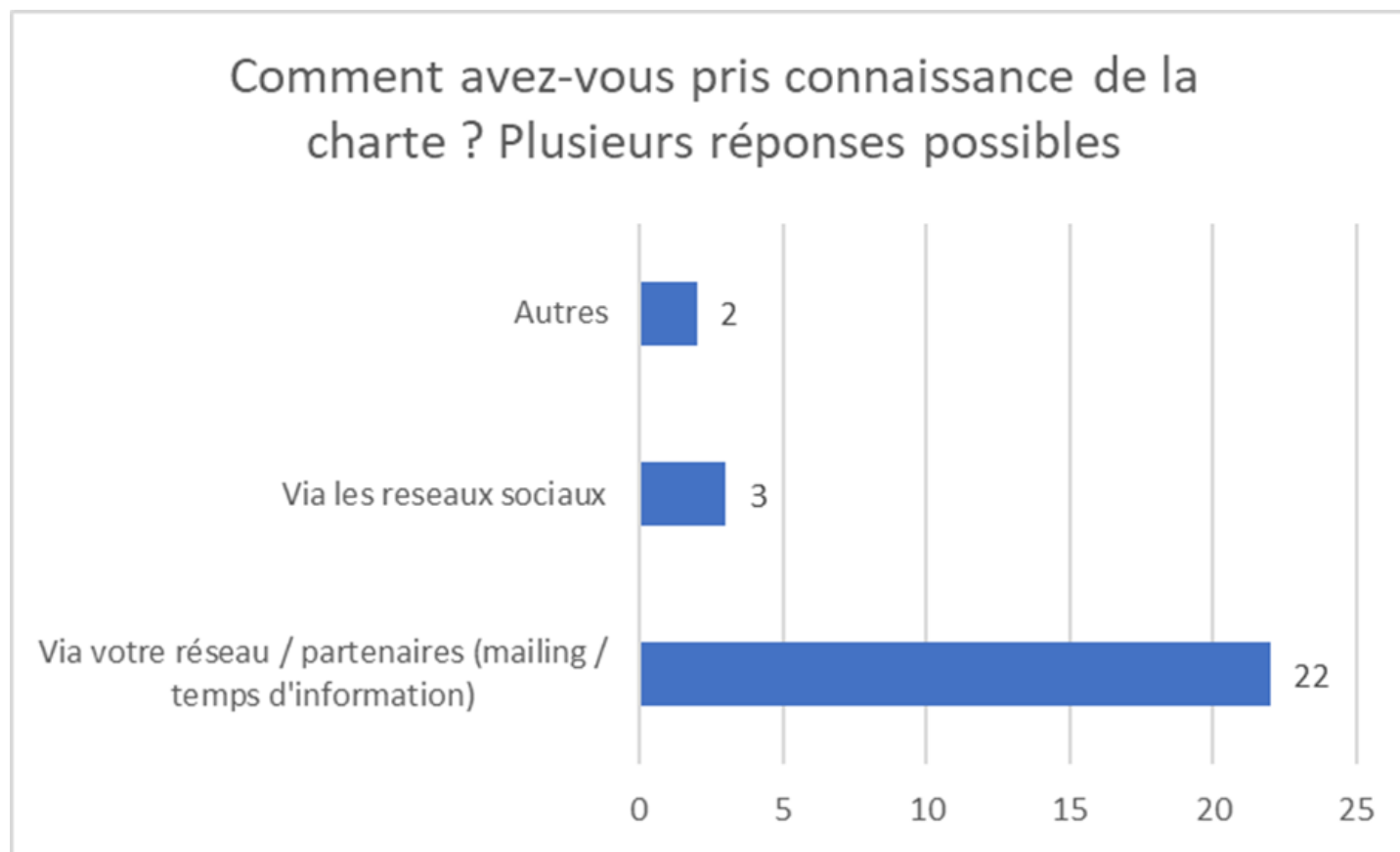
2- Analyse de l'enquête envoyée aux signataires ayant l'intention de décliner la charte au niveau local :

- **Nombre de répondants : 26 organisations associatives**
- **Echelle d'intervention des répondants :**



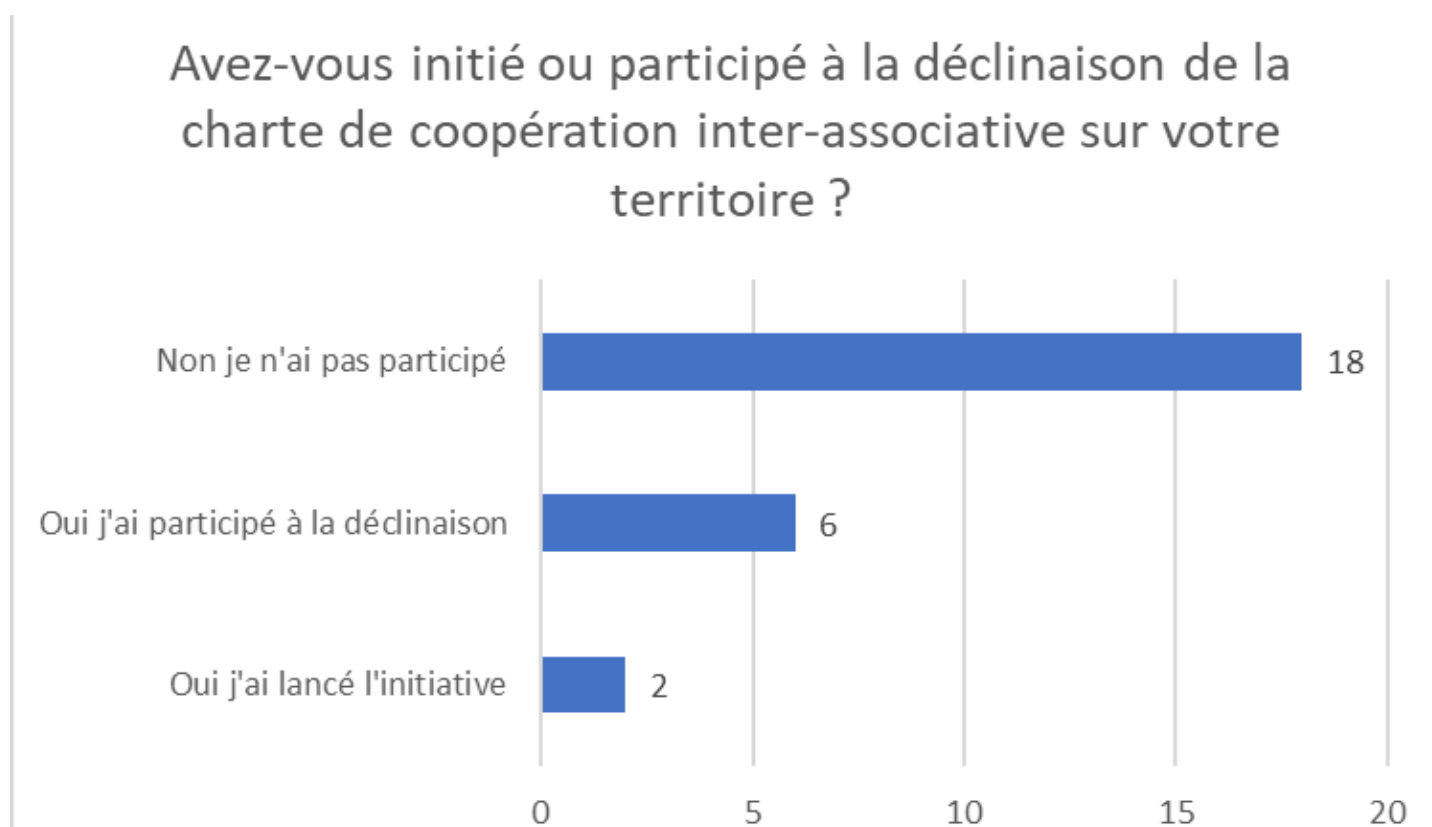
Concernant le niveau d'intervention des organisations qui ont répondu au questionnaire, la grande majorité des structures ont un niveau d'intervention local avec en premier lieu un niveau d'intervention à l'échelle de la commune, suivi du niveau départemental et du quartier.

- **Comment avez-vous pris connaissance de la charte ?**



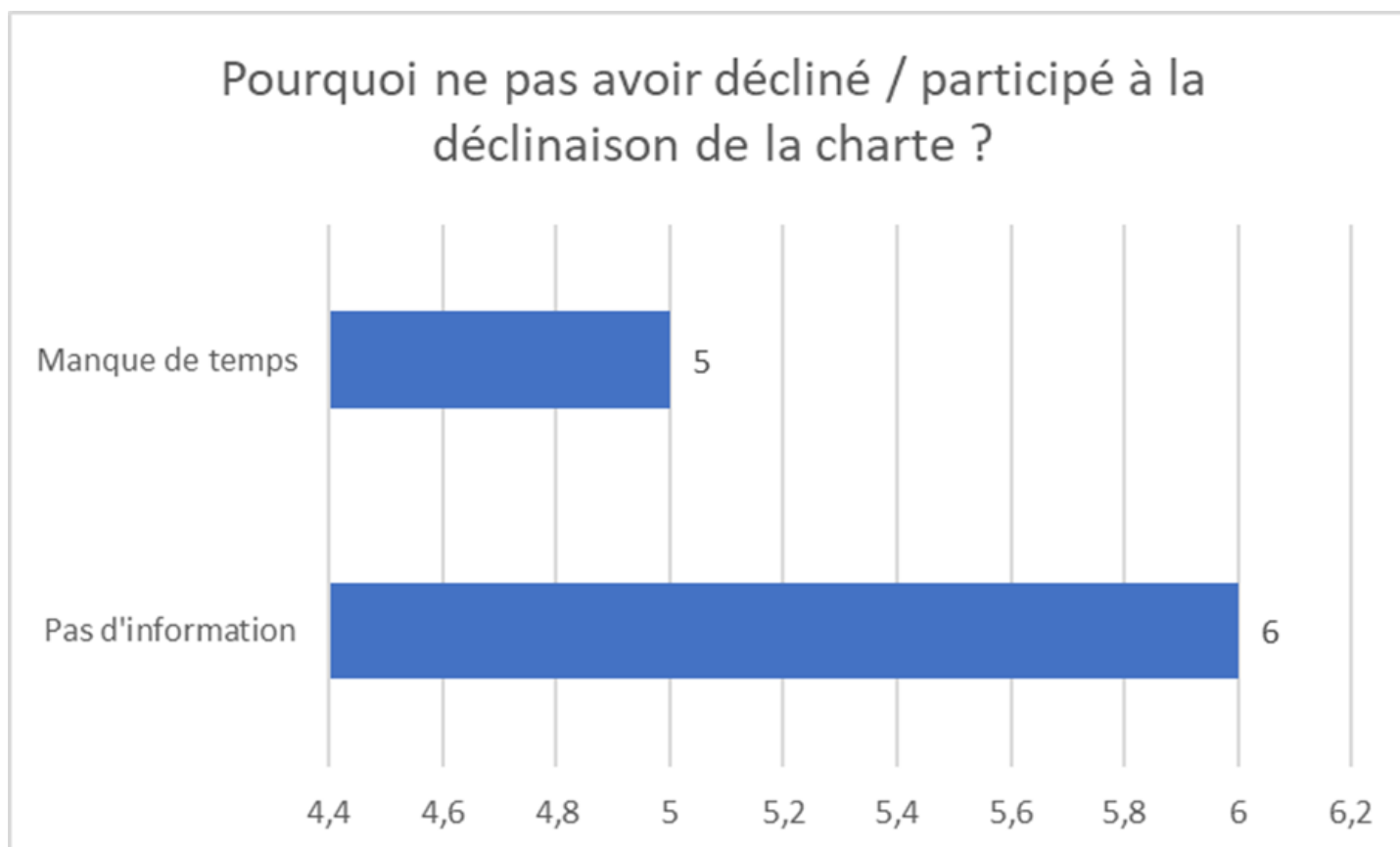
On remarque que la grande majorité des structures ont pris connaissance de la charte principalement via une information de leur réseau. Cette information a pu prendre la forme de mailing interne ou encore de temps de présentation au sein du réseau de la charte.

- **Avez-vous initié ou participé à la déclinaison de la charte de coopération inter-associative ?**



On observe qu'une grande majorité des structures ayant répondu au questionnaire n'ont pas participé à une déclinaison locale de la charte et cela malgré leur intention initiale. Pour les autres, on remarque que 6 organisations ont participé à une déclinaison locale de la charte et 2 organisations ont lancé l'initiative sur leur territoire.

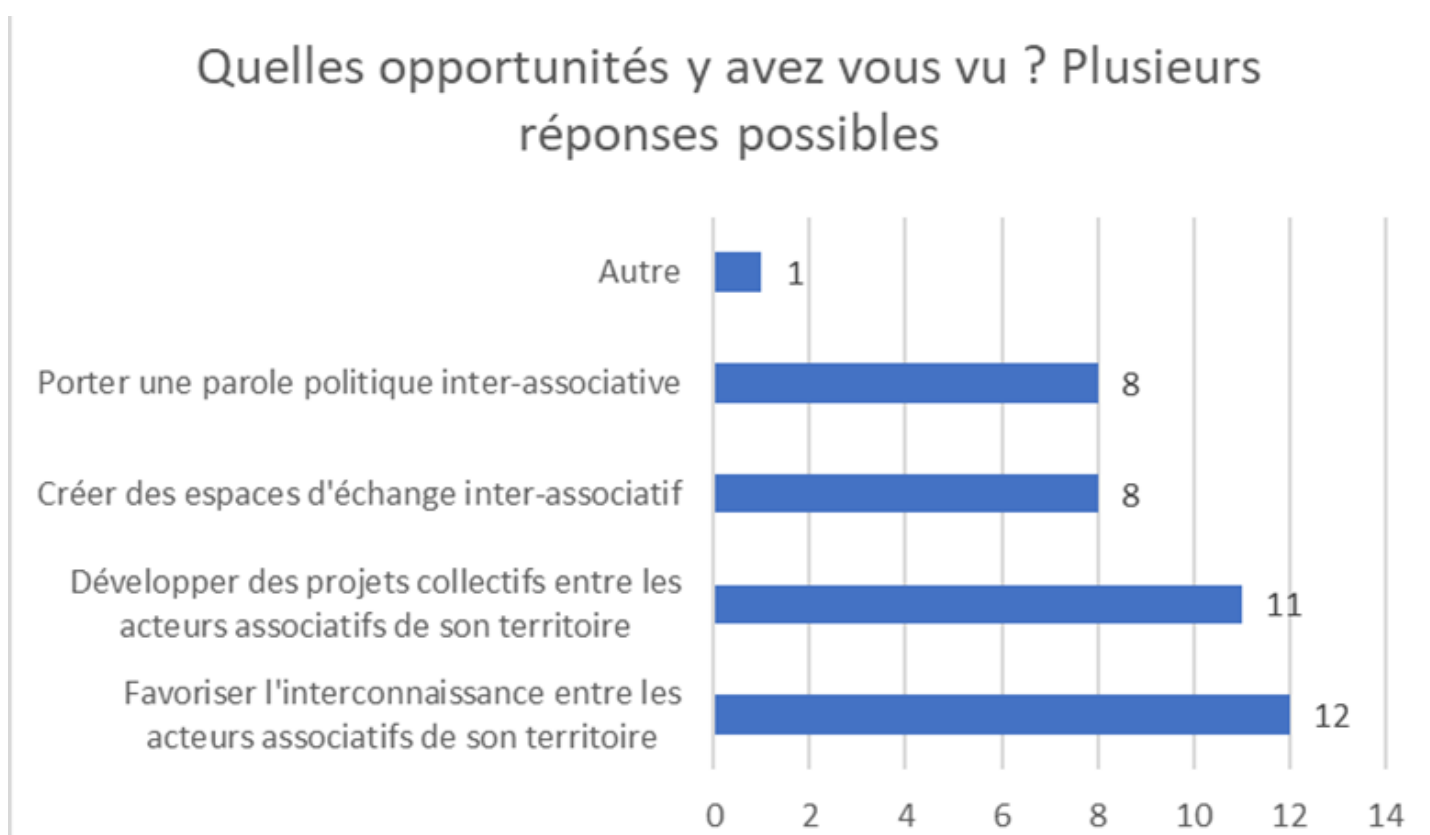
- **Pourquoi ne pas avoir participé à la déclinaison de la charte de coopération inter-associative ?**



On observe deux principaux freins à la déclinaison de la charte:

1. Tout d'abord, on retrouve le manque d'information autour des modalités de déploiement de la charte. Cela peut provenir d'un manque de communication concernant l'opportunité de décliner la charte localement mais également d'un manque de soutien opérationnel pour outiller les acteurs souhaitant lancer cette initiative sur leur territoire.
2. Le deuxième élément étant le manque de temps disponible pour déployer la charte au niveau local. En effet, ce travail nécessite de mobiliser les acteurs de son territoire mais également par la suite de coordonner et animer la démarche. Tout cela nécessite de pouvoir dégager du temps pour structurer et faire vivre la charte sur son territoire.

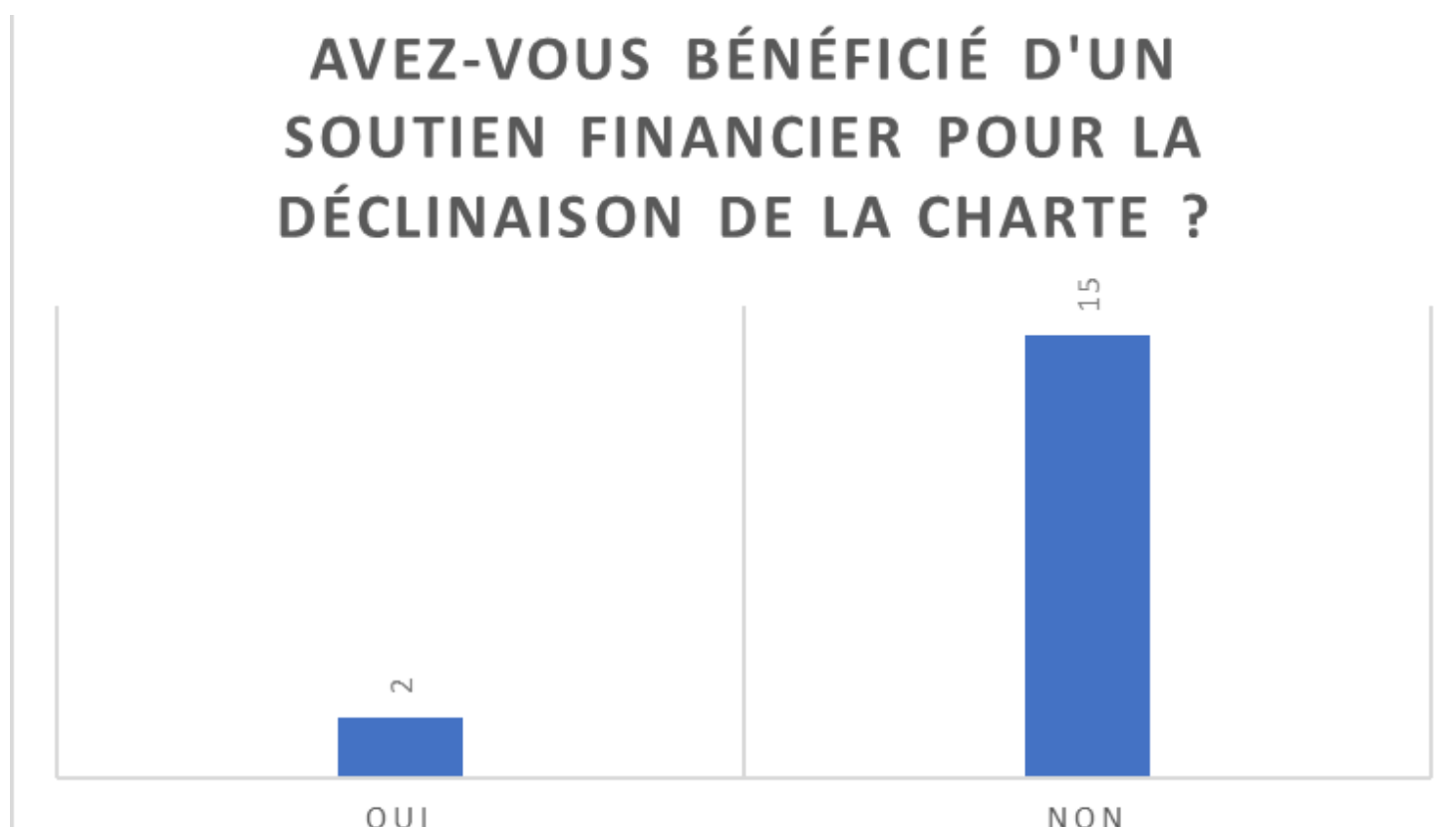
- **Quelles opportunités y avez-vous vu ? Plusieurs réponses possibles**



Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire, la déclinaison de la charte de coopération inter-associative répond à plusieurs enjeux.

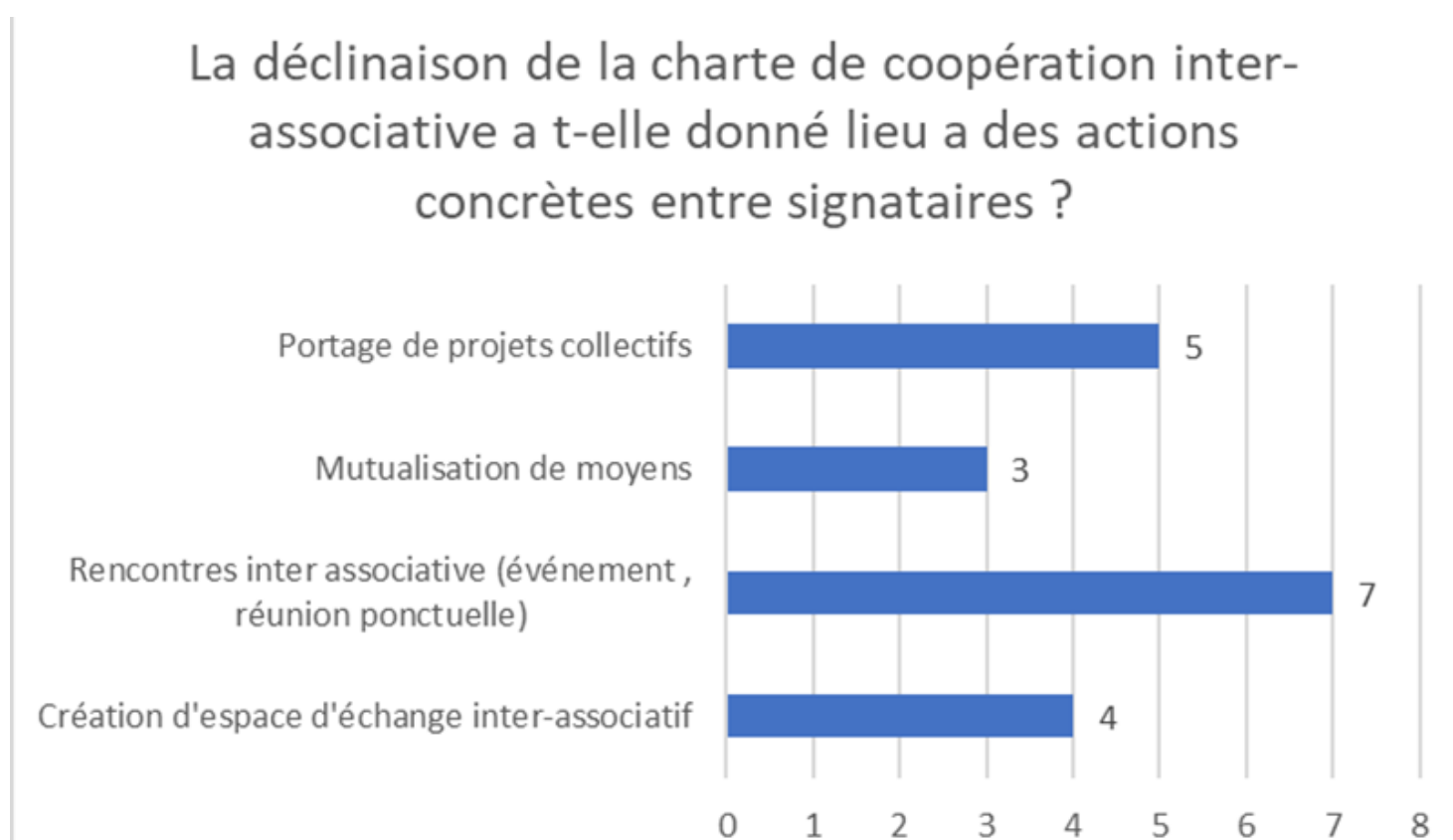
- Tout d'abord, la charte locale est un moyen de favoriser l'interconnaissance entre acteurs d'un territoire et par la même occasion de développer des projets collectifs entre structures.
- Vient dans un second temps, l'idée de s'appuyer sur la charte pour développer des espaces d'échange interassociatif et développer une parole politique commune.

- **Avez-vous bénéficié d'un soutien financier pour la déclinaison de la charte ?**



La grande majorité des structures souhaitant ou ayant participé à la déclinaison de la charte n'ont pas bénéficié d'un soutien financier pour mettre en œuvre cette action. Cet élément peut également être un frein au déploiement territorialisé de la charte.

- **La déclinaison de la charte de coopération inter-associative a-t-elle donné lieu à des actions concrètes entre signataires ?**



Les déclinaisons territorialisées de la charte ont donné lieu à plusieurs actions concrètes:

- En premier lieu, on retrouve l'organisation de rencontres inter-associatives pouvant prendre la forme d'événements ou encore de réunions ponctuelles.
- On retrouve ensuite le développement de projets collectifs, la création d'espaces d'échanges inter-associatifs et dans un derniers temps la mutualisation de moyens entre structures.

3- Bilan du questionnaire

- **Les freins au déploiement de la charte:**

On remarque un besoin d'information et d'accompagnement des acteurs concernant la déclinaison territoriale de la charte.

Pour rappel, le collectif à l'origine de la charte à déployer plusieurs outils pour accompagner les acteurs dans cette démarche:

- Un guide méthodologique permettant d'outiller les acteurs souhaitant décliner la charte sur leur territoire.
- Une liste des signataires (avec leurs régions d'intervention) disponible en ligne afin de permettre aux acteurs souhaitant décliner la charte de se mettre en relation avec des associations signataires sur leur territoire.

Sur le plan organisationnel, on constate que le manque de temps et de ressources financières consacrées à la démarches sont également deux obstacles aux déploiements de chartes locales.

- **Pistes de travail :**

Au regard des freins identifiés, il apparaît essentiel de :

- Mieux communiquer sur la charte et ses possibilités de déclinaison locale.
- Apporter des informations concernant les pistes de financement et valoriser des bonnes pratiques en matière de déclinaison de la charte.